



# VILLE D'YVERDON-LES-BAINS

## MUNICIPALITE

JM

Préavis n° 24  
1<sup>er</sup> juillet 2005

### RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 515'000.- pour l'aménagement d'une passerelle pour les piétons et les deux-roues franchissant les voies CFF, au chemin de Floreyres

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1.	Introduction .....	1
2.	Etudes de variantes .....	2
3.	Les coûts .....	3
4.	Charges annuelles .....	3
5.	Conclusion .....	3

## **1. Introduction**

Au début de 2004, lors de l'examen de projets de nouvelles constructions sur les hauts du quartier de Floreyres, la Municipalité a été amenée à reposer la question de la compatibilité des accès au quartier avec l'afflux d'un nombre important de nouveaux habitants.

Les remarques enregistrées de la part d'habitants lors de l'enquête publique relançaient la question du dimensionnement du pont franchissant les voies CFF, dont l'étroitesse présente à la fois l'avantage de ménager un ralentisseur naturel de la vitesse pour les véhicules, mais aussi l'inconvénient majeur de constituer un tronçon particulièrement dangereux pour les deux-roues, et surtout les piétons.

En 1986, un projet de réaménagement de ce pont avait été étudié, puis mis en attente au profit d'investissements plus prioritaires.

Compte tenu des avantages et inconvénients précités, la Municipalité a pris, toujours au début de 2004, l'option d'étudier, en lieu et place de l'élargissement du pont, la construction d'un ouvrage supplémentaire, soit une passerelle destinée aux piétons et deux-roues, parallèle au pont existant.

Les premières études ont abouti à la faisabilité d'un tel ouvrage et, dans sa séance du 10 juin 2004, la Municipalité prenait l'option définitive (sous réserve de l'obtention du crédit nécessaire) de construire une passerelle pour piétons et cyclistes au chemin de Floreyres, ouvrage situé sur les voies CFF. La décision était prise aussi de poursuivre les études pour permettre la réalisation de l'ouvrage en 2005 encore.

L'étude de projet a ainsi été réalisée par un bureau de la place, un crédit d'étude de fr. 40'000.- ayant été ouvert dans le cadre du compte « Etudes diverses » sous forme d'avance à reprendre le moment venu dans le cadre de la demande de crédit d'ouvrage.

## **2. Etudes de variantes**

Après avoir écarté la construction, envisagée initialement, d'une passerelle en bois qui s'est avérée finalement impossible en raison de la trop grande portée entre les culées de l'ouvrage, 3 types de construction ont été analysés selon les critères suivants :

- intégration architecturale
- mise en œuvre
- coûts

L'évaluation des variantes selon ces critères a conduit au choix d'une **passerelle métallique composée de 2 poutres métalliques, avec tablier en béton**, qui l'emportait nettement sur les deux autres variantes, soit une passerelle métallique en arc, avec tablier suspendu en béton, ou une passerelle en béton composée de 2 poutres préfabriquées, avec tablier en béton.

Au début de 2005, le Service des travaux et de l'environnement a contacté le propriétaire du terrain en aval afin de négocier une servitude de passage pour piétons et cyclistes en faveur de la Commune sur une partie de son bien-fonds. Les démarches sont positives et la mise à l'enquête du projet, ainsi que la stipulation de l'emprise de la servitude peuvent débuter.

### 3. Les coûts

Le devis du projet est articulé ainsi :

Pos	Descriptif	
10	Travaux préparatoires	11'000.-
20	Installations de chantier	14'000.-
30	Mesures de protection CFF	15'000.-
40	Réalisation des culées et des micropieux	51'000.-
50	Fabrication et mise en place de poutres	250'000.-
60	Fabrication et pose du tablier, avec caniveaux	33'000.-
70	Revêtements	10'000.-
80	Eléments secondaires	10'000.-
100	Raccordements	10'000.-
110	Honoraires ingénieurs	50'000.-
120	Honoraires géotechnicien et géomètre	25'000.-
	<b>Total HT:</b>	<b>479'000.-</b>
	TVA 7.6%	36'000.-
	<b>Total TTC</b>	<b>515'000.-</b>

Les montants ci-dessus incluent les premiers frais d'études engagés et mentionnés plus haut.

C'est donc finalement un crédit d'investissement de fr. 515'000.- TTC que nous demandons au Conseil communal.

Le devis est basé sur des offres vérifiées avec les entreprises principales (structure métallique – fondation – béton armé).

### 4. Charges annuelles

L'investissement sera amorti en 30 ans. Il générera des charges annuelles de fr. 37'500.-, soit les tranches annuelles d'amortissement de fr. 17'200.-, les frais d'intérêt variable du capital investi de fr. 10'000.-, ainsi que les frais d'entretien de l'ouvrage de fr. 10'300.-.

### 5. Conclusion

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- La Municipalité est autorisée à construire une passerelle pour piétons et cyclistes au dessus des voies CFF, au chemin de Floreyres, parallèle au pont routier existant.

Article 2.- Un crédit d'investissement de fr. 515'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3.- La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1435 « Passerelle Floreyres » et amortie en 30 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Annexe : - plan

Délégué de la Municipalité : M. M.-A. Burkhard